

Séance du 10 mars 2016

# Nouvelles du Comité central

## Maximiliano Wepfer

Chef adjoint de la division Communication de la FMH

**Démarche de Peer Review** – Le concept détaillé en vue d'adapter la démarche standardisée de Peer Review de l'association allemande Initiative Médecine de qualité (IQM) au contexte suisse prévoit une phase-pilote dans quatre hôpitaux. L'objectif de cette première phase a consisté à intégrer les soins infirmiers à la démarche et à développer des solutions interprofessionnelles susceptibles d'améliorer la sécurité des patients. Au terme de cette phase-pilote, les Peer Reviews ont été jugés bons à très bons. Le Comité central (CC) accepte donc de les poursuivre et de continuer à participer activement à l'Alliance Peer Review CH avec H+ et l'Association suisse des directrices et directeurs des services infirmiers (ASDSI).

**Comité de conseil ST Reha** – La FMH dispose désormais d'un deuxième siège au Comité de conseil ST Reha de SwissDRG SA pour représenter le corps médical dans le développement de la structure tarifaire du même nom. Suite à l'appel du département Tarifs et économie de la santé pour les médecins hospitaliers, le CC a décidé de nommer le Dr Stefan Bachmann, privat-docent, comme deuxième représentant de la FMH au Comité et de recommander le Dr Rolf Stebler comme suppléant. Le Dr Hansueli Tschanz poursuit quant à lui son engagement en faveur du corps médical au sein du Comité de conseil.

**Modèles de contrats pour cabinets** – La FMH met à disposition de ses membres sur myFMH différents modèles de contrats pour les cabinets. Ces modèles, par ailleurs très sollicités, doivent être remaniés et mis à jour. Pour cela, FMH Services est chargée de diriger le projet de révision, tandis que la division Service juridique de la FMH devra examiner les propositions de révision. Le CC accepte d'adopter les modèles de contrats qui seront révisés et donne son feu vert à la procédure de révision.

**Sécurité des patients en psychiatrie** – En 2015, la fondation Sécurité des patients Suisse a réalisé le projet «Sécurité des patients en psychiatrie – état des lieux et plan d'action» avec le soutien de la FMH. Ce projet a

visé à sensibiliser l'opinion publique à cette thématique partout en Suisse et à identifier les mesures prioritaires à prendre dans ce domaine, afin de définir un plan d'action devant permettre d'améliorer la sécurité des patients en psychiatrie. En février 2016, la fondation a sollicité la FMH pour faire adopter le plan d'action par les sociétés de discipline concernées et soutenir la diffusion de celui-ci au plan national. Le CC accepte la demande concernant le projet «Diffusion du plan d'action» de la fondation Sécurité des patients Suisse.

**TARPSY 0.3** – La psychiatrie hospitalière devra disposer d'une structure tarifaire nationale d'ici 2018 (structure «TARPSY»). Le 1<sup>er</sup> février 2016, les versions préliminaires de la ZHAW (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften) et de SwissDRG SA, respectivement TARPSY 0.3 et TARPSY 0.3R, ont été soumises aux partenaires de SwissDRG SA. La FMH a rédigé une prise de position sur ces deux versions en se fondant sur les recommandations de son groupe d'accompagnement TARPSY. Le CC soutient la prise de position sur TARPSY 0.3 et TARPSY 0.3R transmise à SwissDRG SA.

**Ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCOR)** – Le Département fédéral de l'intérieur a ouvert l'audition sur le projet de révision de l'ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCOR), qui vise à introduire dans l'ordonnance l'indicateur «groupes de coûts pharmaceutiques» (PCG). La révision doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans sa prise de position, la FMH salue ce projet qui vise à affiner la compensation des risques grâce à la reprise de l'indicateur PCG. En revanche, elle déplore la livraison, prévue par le projet, de données individuelles sous forme pseudonymisée et le regroupement des données des assureurs. En outre, seules les données relatives aux médicaments les plus onéreux devraient être fournies et non les données de tous les médicaments facturés pour un patient. Le CC accepte le projet de prise de position sur la révision totale de l'OCOR.

Correspondance:

FMH

Maximiliano Wepfer

Elfenstrasse 18

CH-3000 Berne 15

Tél. 031 359 11 11

Fax 031 359 11 12

kommunikation[at]fmh.ch